

**Avis de demandes de dérogation mineure au
Règlement de zonage 1406**

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 8 juin 2026 à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Permettre aux futurs 3506-3508-3510, rue Lionel, une largeur d'aire de stationnement d'un maximum de 70 % de la largeur totale du terrain au lieu de 50 %.
2. Permettre aux futurs 1581-1583-1585, rue Nielsen :
 - une superficie minimale de lot de 365 mètres carrés, au lieu de 400 mètres carrés;
 - un nombre minimal de deux cases de stationnement au lieu de trois.
3. Permettre aux futurs 1591-1593-1595, rue Nielsen :
 - une superficie minimale de lot de 365 mètres carrés, au lieu de 400 mètres carrés;
 - un nombre minimal de deux cases de stationnement au lieu de trois.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de ces demandes, par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert, lors de ladite séance.

Longueuil, le 22 mai 2026.

Carole Leroux
L'assistance-greffière